Le remplacement du général Wawell

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un violent incident oppose MM. Churchill et Hore Belisha

Amsterdam, 3 juillet. — Au cours de débats aux Communes mercredi après-midi, un violent et nouvel incident s'est produit entre MM. Churchill et Hore Belisha. L'ancien ministre de la guerre a demandé au premier s'il avait l'intention de faire une déclaration sur les mutations qui venaient de se produire dans le commandement en Moyen-Orient.

M. Churchill a répondu par la négative, sur quoi M. Hore Belisha a insisté, M. Churchill a répliqué qu'il ne voyait pas pour le moment l'utilité d'une telle déclaration.

« J'espère, a-t-il dit, que le Parlement a toujours confiance en moi. »

M. Hore Belisha ayant alors annoncé qu'il allait interpeller le premier ministre, celui-ci s'est étonné de ce que l'ancien ministre, dont il avait démontré l'incapacité en tant qu'organisateur militaire, fût toujours le premier à critiquer l'action militaire du gouvernement.

Tout chrétien doit s'opposer à une alliance avec l'U.R.S.S. déclare Lindbergh

San Francisco, 2 juillet. — Au cours d'un grand meeting contre la guerre, M. Lindberg a déclaré qu'il préférait voir les Etats-Unis s'allier à l'Angleterre, ou même à l'Allemagne, plutôt qu'à la cruauté, à l'irréligion et la barbarie qui sont l'apanage de l'U.R.S.S. Tout Américain, tout chrétien, tout philanthrope doit s'opposer à une alliance avec l'U.R.S.S.

LES GAGNANTS de la 10me tranche de la loterie nationale

Voici les résultats du tirage de la 10me tranche de la Loterie nationale qui a eu lieu mercredi soir à Paris :

Le numéro 516.734 gagne cinq millions

Les deux numéros suivants 475.414 — 756.274 gagnent chacun un million :

Les trois numéros suivants 398.475 — 695.024 — 204.437 **gagnent chacun 500.000 francs :**

Les quinze numéros suivants 178.653 937.707 322.708 360.305 689.692 006.796 871.940 598.545 955.502 969.123 424.200 205.483 177.374 694.311 261.240 **gagnent chacun 100.000 francs :**

Les billets se terminant par 64.651 — 42.449 — 19.900 — 02.434 **gagnent 50.000 francs**

Les billets se terminant par 9.418 **gagnent 20.000 francs**

Les billets se terminant par 9.679 — 5.958 — 4.065 — 6.541 **gagnent 10.000 francs**

Les billets se terminant par 713 — 020 — 732 — 133 **gagnent 1.000 francs**

Les billets se terminant par 35 gagnent 500 francs

Les billets se terminant par 5 gagnent 220 francs

Les billets se terminant par 0 gagnent 110 francs

Nous publions ces résultats sous réserve d'erreurs de transmission.

Résultats communiqués par le Crédit du Nord.

La signification économique de l'Ukraine

Avec ses 450.000 km. carrés et sa population de 29 millions d'âmes, l'Ukraine appartient aux régions les plus peuplées de l'U. R. S. S. La densité y est de 64 habitants par kilomètre carré.

Au cours des vingt dernières années, l'économie russe a connu la transformation aussi brusque que violente d'un pays agricole en un Etat s'adonnant aussi bien à l'industrie qu'à l'agriculture.

Même l'Ukraine, cet ancien grenier de l'Europe centrale, a été atteinte par cette industrialisation et l'abandon des campagnes. En 1926, les villes ukrainiennes comptaient au total 5 millions 400.000 habitants, soit environ 18.5 % de l'ensemble de la population de la région, tandis que ces chiffres atteignaient déjà 11 millions 200.000 et 36.2 % respectivement en 1939. L'exode des populations campagnardes a suivi dans les mêmes proportions ; tandis que les habitants des campagnes s'élevaient encore à 23 millions 700.000 en 1936, ils n'étaient plus, en 1939, que 19 millions 700.000.

Cette industrialisation de l'Ukraine est attribuable au fait que le bassin charbonnier du Donets est devenu d'une importance capitale pour l'approvisionnement en charbon de l'industrie soviétique. De même, les gisements ukrainiens de minerais de fer et de manganèse ont acquis, ces dernières années, une signification de plus en plus grande.

Par contre, l'agriculture traditionnelle de la contrée, dotée par la nature d'une terre noire très fertile et d'un climat favorable, a été fortement délaissée. Les statistiques officielles publiées sur le rendement des récoltes de céréales en U. R. S. S. sont, pour le moins, contestables. C'est ainsi qu'elles ont mentionné pour 1937, une récolte de céréales de 1 milliard 200 millions de quintaux, et pour 1938 une récolte de 950 millions de quintaux. Or, la Russie des tsars récoltait généralement 800 millions de quintaux de céréales. Comme toutes les statistiques officielles de l'U. R. S. S., celles concernant les récoltes induisent en erreur.

Selon les estimations de l'Institut allemand pour l'étude de la conjoncture, les récoltes de céréales que l'U. R. S. S. a pu rentrer ces dernières années doivent osciller entre 800 et 900 millions de quintaux.

Malgré les efforts tentés ces dernières années, le cheptel soviétique n'est pas encore parvenu à rattraper son niveau record de 1916. A cette date, on comptait environ 36 millions de chevaux, chiffre tombé à peu près de 50 % aujourdhui.

AU JAPON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il a ajouté :

« La situation mondiale se complique chaque jour davantage.

« Cependant, quelles que soient les modifications que puisse subir le monde, le Japon doit suivre la voie qui lui est tracée.

« Au sein de la nation japonaise ne peut prévaloir le sentiment que ceci ou cela devrait être fait parce que d'autres nations agissent de la sorte.

« Dans la situation mondiale actuelle, le Japon doit uniquement se baser sur ses propres forces. C'est pourquoi l'unité de la nation et la mobilisation de toutes les forces sont plus nécessaires que jamais.

« Le conflit avec la Chine dure depuis cinq ans, et je conçois qu'à ce propos il règne du mécontentement parmi le peuple. Je doute que d'autres nations puissent vivre pendant cinq ans dans les conditions vécues par le peuple japonais. Lorsqu'on songe à ce fait, on sent que le Japon est un pays béni de Dieu.

« Evidemment, je ferai tout mon possible pour que les rouages gouvernementaux déploient la plus grande activité, afin d'atténuer le mécontentement et les dissentiments qui existent parmi le peuple.

« D'autre part, j'espère que le peuple, de son côté, fera preuve de discipline.

« Dans la situation mondiale actuelle, il est souvent difficile d'importer des marchandises au Japon.

« Certains pays refusent de vendre leurs produits, même contre paiment au comptant. Le peuple japonais doit donc s'attendre à une pénurie de certaines matières. Dès lors il est indispensable de prendre des mesures et de trouver des moyens, afin que l'Extrême-Orient puisse assurer lui-même son ravitaillement ».

Une autre de M. Matsuoka

Tokio, 2 juillet. — L'agence Domei publie la déclaration suivante du ministre des affaires étrangères :

« Ainsi que le gouvernement l'a déjà annoncé, une importante décision politique a été prise au cours de la conférence impériale. Il va de soi qu'on ne peut apprécier la situation née de la guerre germano-soviétique en se guidant sur l'idée simpliste qu'il ne s'agit uniquement que d'un conflit entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.

« C'est le motif pour lequel nous nous proposons de suivre avec la plus grande attention, et dans un esprit de décision, le développement de la situation, et ce, sur la base de préparatifs dans lesquels nous pouvons mettre notre confiance.

« Nous devons prêter une attention soutenue, non seulement au développement du conflit, mais encore à la situation mondiale, ainsi qu'aux tendances qui se font jour chez les différentes puissances et aux courants politiques qui prévalent chez elles.

« J'ai l'impression qu'une situation dangereuse se développe dans le monde entier et particulièrement en Asie orientale, où elle se rapporte directement à notre pays.

« A mesure que la situation devient plus sérieuse, le peuple japonais doit davantage faire montre de calcul et d'union.

« Respectueux du désir de Sa Majesté, toutes les couches de la population doivent avoir à cœur de ne pas commettre la moindre faute qui pourrait détourner le Japon de la route qu'il s'est indiquée ».

Les dépenses de guerre britanniques dépassent 47 millions de dollars par jour

New-York, 2 juillet. — Les dépenses de guerre anglaises ont atteint environ 4 milliards 300 millions de dollars pour le premier trimestre de l'année financière en cours.

Cela signifie une dépense journalière d'environ 47 millions 200.000 dollars.

Un supplément de pain pour les agriculteurs pendant la moisson

Paris, 2 juillet. — M. Jean Achard, secrétaire d'Etat au ravitaillement, vient de faire connaître aux agriculteurs que, pendant la période du 15 juillet au 15 août, époque de la moisson, il leur sera attribué un supplément de 100 gr. de pain par jour.

N.D.L.R. — Nous ignorons encore si les agriculteurs de notre région bénéficieront de la mesure dont il s'agit.

Les troupes qui attaquent Palmyre comprennent environ 4.000 hommes.

Au dix-neuvième jour de l'attaque, les troupes britanniques ne sont pas parvenues à encercler Palmyre. Malgré le feu violent de l'artillerie anglaise, les légionnaires continuent de repousser les attaques ennemies. Notre aviation se dépense sans compter pour interdire l'accès de nos lignes.

CHRONIQUE RÉGIONALE

La troisième journée du procès du garagiste de Reckem

DEVANT LES ASSISES DU BRABANT

Le défilé des témoins n'a apporté aucun élément nouveau à l'affaire

ON A ENTENDU LE PÈRE DE L'ACCUSÉ

Un échec de la défense dans un coup de théâtre manqué

La troisième journée du procès Van Thouroudt, le garagiste de Reckem, devant les assises du Brabant a été consacrée à l'audition des nombreux témoins cités par la défense et l'accusation. Les dépositions se sont suivies sans qu'aucune affirmation saillante ait soulevé l'intérêt des débats. Seuls, certains familiers du ménage apportent quelques détails uniformes sur la manière dont vivaient les époux, sur leur entente et leurs caractères propres.

Dans les premières années de leur mariage, les époux avaient connu un bonheur calme. Ils étaient employés tous deux dans la même fabrique, une filature de Tourcoing. Ils allaient ensemble au travail et ils en revenaient de même.

Un jour, Van Thouroudt se mit en tête de devenir chauffeur de taxi. Il fit construire un garage et acheta une voiture.

Dès lors, le ménage fut moins heureux. Le mari sortait trop souvent. La femme se plaignait d'être delaissée.

Alice Lemaistre, cependant, n'était pas précisément au désespoir, ainsi que la défense voudrait le faire admettre, pour accréditer la thèse du suicide. Tous les témoins sont formels là-dessus, jusqu'à Yvonne Deprez elle-même.

Yvonne Legiais, qui était voisine de Van Thouroudt, entendit dans la nuit du 23 au 24 février, vers dix heures et demie du soir, un cri provenant de l'extérieur.

Compagne de travail, Alice Lemaistre et Yvonne Deprez échangeaient souvent des confidences.

Le président, lui demandant si jamais Alice ne lui avait parlé des relations de son mari avec Yvonne Deprez, le témoin répond :

— Oui. Alice me parlait bien d'Yvonne, mais elle ne soupçonnait rien, du moins quelque trois semaines avant le drame. Un jour, elle me dit même : « Oh ! Yvonne n'est qu'une enfant. »

« On a remis des feuillets à Yvonne Deprez avant sa déposition », prétend la défense... ...mais c'était à Châlons

Dès la reprise de l'audience, mercredi après-midi, un incident surgit. Me Kaisin demande à la Cour de faire réentendre Yvonne Deprez ainsi que Germaine Vilmot, qui fut la codétenue de la jeune amie de Van Thouroudt, à la prison de Châlons-sur-Marne.

Le défenseur prétend que le témoignage d'Yvonne Deprez lui aurait été dicté par Germaine Vilmot. Hier, dans la salle des témoins, cette dernière aurait réussi à lui glisser des instructions écrites sur le fond de la déclaration qu'elle allait faire.

— Un témoin, Verhaecht, a vu Germaine Vilmot remettre, dans un geste précipité, des feuillets dans la main d'Yvonne Deprez, dit Me Voghel.

Cette assertion provoque évidemment une vive stupéfaction. La Cour décide d'entendre Verhaecht, garagiste à Reckem, qui accompagna l'accusé en France, lors du voyage-scénario, dont le but était d'envoyer la fameuse lettre signée « Alice » et postée de Rouen.

Mais la déposition de Verhaecht étouffe aussitôt « ce coup de théâtre ».

— Il est bien exact, dit le témoin que Van Thouroudt et son amie ont pu échanger des billets. Mais c'était à Châlons, dans la gendarmerie où ils étaient momentanément écroués. Cela, nous le savons depuis longtemps.

L'incident est clos.

L'audition des témoins est alors reprise. Leurs dépositions seront d'un intérêt tout à fait secondaire.

La nièce de Van Thouroudt, Marie-Louise Montier, de Mouscron, n'ajoute, elle non plus, rien de bien transcendant à ce qu'on sait déjà.

Le père défend son fils

Mais voici le père de l'accusé, vieillard tremblant et boucané. Il rapporte comment, le 24 février, son fils vint lui dire que sa femme avait disparu :

— Mon fils n'était pas lui-même, dit-il. Il ne savait ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait.

Le vieillard n'a pas trouvé étrange la disparition de sa bru. Le ménage n'allait pas très bien. Le fils accusait sa femme de trop dépenser. Il la soupçonnait de voler aussi.

En énumérant tous ces griefs, le témoin s'anime, approche même de la colère, et le président Van Laethem doit le rappeler au calme.

Tous ces détails, d'ailleurs, le père ne les sait que pour les avoir tenus de la bouche de son fils.

C'est de la même source qu'il tient les détails qu'il vient donner sur des tentatives de noyade auxquelles sa bru se serait abandonnée :

Le père de Van Thouroudt. — Trois fois, Monsieur, elle a essayé trois fois de se jeter à l'eau.

Le président Van Laethem. — Vous en êtes sûr ?

Le père de Van Thouroudt. — C'est Henri qui me l'a dit.

Il ajoute :

— Une autre fois, mon fils m'a appelé pour me montrer Alice ivre morte. Elle avait tenté de se trancher la gorge avec un rasoir.

Visiblement, le brave homme fait tout ce qu'il peut pour apporter à la défense de son fils le maximum d'aide efficace.

C'est sur sa déposition que prend fin l'audience de mercredi après-midi.

Recherche de disparus

A la demande de leurs familles, la Croix-Rouge allemande recherche les personnes disparues suivantes :

Jeanne Level, née le 28-10-85, à Dieppe, domiciliée à Boulogne-sur-mer, 13, rue du Chemin-de-Fer, sans nouvelles depuis plusieurs mois.

Léon Pontel, sergent-chef français, 95e batterie génie, 1re compagnie, S. P. 139 ; âgé de 38 ans ; disparu depuis le 31-5-40, près de Lomme-les-Lille.

Alphonse Dionys, né le 11-9-19, à Berchem. Vers la mi-mai 1940, il était en traitement à l'hôpital de la 4e division d'infanterie I. C. A., installée au couvent de Loos.

Michel-Joseph Bricogne, né le 25-10-1914, à Quincy-le-Vicomte (Côte d'Or), domicilié à Fontainebleau-les-Paris, 11, rue Carnot. Lieutenant au 11e régiment de dragons portés, 9e escadron. Il a été blessé le 21 mai 1940, près de Warlus, au s.-o. d'Arras, et a disparu depuis lors.

Dufert, lieutenant-aviateur français. Son appareil a été descendu le 24 mai 1940, près de Albert-Doullens.

La fixation des taux limites de marque brute du commerce de l'épicerie

Un arrêté ministériel du 3 juin a fixé comme suit les taux limites de marque brute du commerce de l'épicerie (grossistes et détaillants) :

A) Commerce de gros. — Sucre mécanique : 4 % ; sucre cristallisé : 5 % ; chicorée, cafés mélanges, thé, riz : 8 % ; sel : 12 % ; légumes secs : 12 % ; tapioca : 12 % ; conserves de légumes, de poisson et de viande : 14 % ; vinaigres et tous autres produits d'épicerie : 14 % ; pâtes alimentaires : prix de gros fixés par arrêté ministériel ; huiles : prix de gros fixés par arrêté ministériel ; chocolat : prix de gros fixés par arrêté ministériel ; confitures : 12 %.

B) Commerce de détail. — Sucre mécanique : 5 % ; sucre cristallisé : 7 % ; boissons hygiéniques autres que vins ordinaires, cidres, bières : 15 % ; sel tout paqueté : 15 % ; sel conditionné par le détaillant : 17 % ; limonades et sirops : 17 % ; cacao divers, cafés mélangés, thés, chicorées : 19 % ; saindoux, végétaline, margarine : 19 % ; légumes secs, bouillon (kub, Maggi, Viandox) : 19 % ; tapioca, conserves de légumes, conserves de poissons et de viande : 20 % ; moutarde, poivre, épices, olive : 20 % ; vanille : 20 % ; condiments et assaisonnements : 20 % ; biscuits : 20 % ; pétrole, alcool à brûler, produits d'entretien, lessives, eaux de javel : 20 % ; cristaux de soude : 20 % ; amidon, brosses, balais : 20 % ; farines et semoules, riz de toutes provenances : 21 % ; vinaigre : 21 % ; confiserie, bonbons : 25 % ; vins fins, apéritifs eaux-de-vie, liqueurs : 20 % ; pâtes alimentaires : prix détail fixé arrêté ministériel ; huile d'arachide : prix de détail fixé par arrêté ministériel ou préfectoral.

Pour vins ordinaires, savons, bougies, chocolat, confitures, lapins, volailles, lait, beurre, fromages, œufs : prix de détail fixés par arrêtés ministériels ou préfectoraux.

N.B. — Ces marges s'entendent taxe sur transactions comprises. Les coefficients sont à calculer sur le prix de vente à partir du prix de revient de la marchandise chez les commerçant.

Le blocage des conserves de légumes du Nord et du Pas-de-Calais

La préfecture communique ce qui suit :

« Il est porté à la connaissance des fabricants de conserves que les conserves de légumes fabriquées avec la récolte 1941 sont bloquées.

« En conséquence, aucune exportation ne devra être faite hors des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

» Les sorties des usines productrices ne pourront se faire que sur déblocage intéressant le commerce de gros des deux départements.

» Un arrêté pris par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais fixera les distributions de ces disponibilités. »

La déclaration des stocks de vin

La préfecture communique ce qui suit :

« Tout stock de vin supérieur à 100 litres doit être, dès publication de ce communiqué, déclaré à la direction du ravitaillement général, 25, boulevard de la Liberté, Lille.

« La déclaration comprendra : 1) les vins d'appellation contrôlée ; 2) les vins de consommation courante.

« La déclaration est obligatoire pour tous les commerçants vendant du vin au détail, les débitants, les restaurateurs, etc...

« Les négociants-grossistes ayant déclaré leurs stocks suivant les prescriptions de la loi du 24 mai 1941, sont dispensés de cette nouvelle déclaration ».

L'aide patronale de la Caisse des industries polygraphiques s'étend aux femmes de prisonniers mères d'un enfant

La direction de la Caisse de Compensation des industries polygraphiques du Nord, 69, rue Faidherbe, à Lille, est heureuse d'informer les femmes de prisonniers inscrits sur ses contrôles avant leur départ aux armées, que son Conseil d'administration vient de décider d'étendre, à dater du 1er juillet 1941, à celles n'ayant qu'un enfant à charge ou restant à charge, le bénéfice de l'aide patronale bénévole, instituée le 1er avril 1940.

Les femmes en situation de bénéficier de cette faveur sont priées d'adresser une demande à la Caisse, qui leur enverra immédiatement les formules à remplir pour la constitution de leur dossier.

LILLE

M. Jean Le Blan est nommé membre du comité consultatif du textile

M. Jean Le Blan est nommé par décret membre du comité consultatif national du textile.

M. Jean Le Blan est un grand filateur de lin de la région du Nord, où il dirige d'importantes usines.

Membre de la Chambre de commerce de Lille depuis 1933, il est un des représentants les plus autorisés de l'industrie linière. Il a succédé à son père, M. Paul Le Blan, comme délégué à la commission permanente des valeurs en douanes à Paris. Il a déjà, en cette qualité, rendu de grands services à l'industrie régionale.

M. Jean Le Blan est en outre président du Syndicat des filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France. Depuis trois mois enfin, il assume la lourde charge de répartiteur du lin pour toute la France.

Homme actif, d'une très grande affabilité, dans les nouvelles fonctions auxquelles le gouvernement vient de l'appeler, il donnera une fois de plus une preuve de ses qualités d'initiative et d'organisation.

Deux cents kilos de beurre destinés au marché noir sont saisis dans un café

M. Monnier, commissaire de police chargé du service de la répression de la hausse des prix, vient de donner une nouvelle preuve de son activité contre les trafiquetrs du marché noir. Ces jours-ci, il se présentait dans un estaminet, 60, rue des Arts, tenu par M. Robert Duchêne, où des sacs avaient été déchargés. Il était accompagné des gardiens de la paix Huysentruyt et Knuyd, attachés à la brigade des prix.

A leur arrivée, les policiers aperçurent les sacs rangés dans un angle de la salle du débit. Ces sacs contenaient des mottes de beurre de dix kilos environ. Le poids total de la marchandise s'élevait à deux cents kilos.

D'après les déclarations du cafetier, ce beurre avait été amené en auto, le 25 juin, vers six heures du matin par trois individus et une femme, inconnus de lui, qui après avoir déchargé la marchandise lui avaient simplement dit : « C'est la commission pour Georges ».

Robert Duchêne ajouta que « Georges » était un garçon de café travaillant au « Bar Chagnot », rue des Manneliers.

Quelques jours auparavant, « Georges » s'était présenté chez lui et lui avait demandé, si, dans quelques jours on apportait un paquet destiné à lui être remis, le cafetier consentirait à le prendre en consigne.

Les policiers eurent tôt fait de retrouver le garçon de café, nommé Georges Watrelos, demeurant 41, boulevard Louis-XIV.

Deux cents kilos de beurre ont été saisis et remis au comité de gestion des produits laitiers de Lille.

Duchêne et Watrelos ont été laissés en liberté provisoire.

NORD

Caisse de compensation du bâtiment et des travaux publics

La Caisse de compensation du bâtiment a décidé de revenir au paiement mensuel des allocations à partir du 1er octobre prochain. Il est bien précisé que les allocations de mai-juin seront réglées à partir de juillet, celles de juillet-août en septembre et celles de septembre en octobre.

D'autre part, la Caisse prie ses adhérents de bien vouloir lui indiquer les noms et adresses des membres et de leur personnel en captivité. Les familles des employés et ouvriers doivent signaler leur cas uniquement par l'intermédiaire du dernier employeur et non en écrivant directement à la caisse.

Les bestiaux livrés au commerce noir

D'après une récente enquête de la police départementale, plus d'un millier de bœufs, vaches, veaux, porcs, ont été vendus dans le commerce noir en un an.

Le trafic du charbon

La gendarmerie vient de mettre fin à un trafic illicite de charbon, à Théant.

Du charbon, volé sur les terris, était livré à un négociant par quantités atteignant jusqu'à quatre tonnes par semaine.

Un hommage à la mémoire de gardes mobiles tombés dans la région cambrésienne

Avec le produit d'une collecte faite entre les gendarmes de la 1re Légion, des plaques de marbre ont été placées sur les sépultures des gardes mobiles tombés dans le Cambrésis.

Cette cérémonie se déroula en présence de personnages officiels.

Une ferme est la proie d'un incendie, à Steenbecque

Tôt dans la journée de mardi, un sinistre s'est déclaré dans l'exploitation agricole de M. Etienne Jonckheere, 27 ans, cultivateur à Steenbecque, route d'Aire. Le feu prit naissance dans la toiture du hangar attenant à l'habitation. En peu de temps, le corps de logis, les dépendances et granges ainsi que leur contenu, étaient détruits. Les pompiers réussirent à préserver une étable.

Les dégâts s'élèvent à plus de 200.000 francs.

PAS-DE-CALAIS

Un dévaliseur de basses-cours est arrêté à Béthune

Les gendarmes ont arrêté Gustave Blondel, 44 ans, manœuvre, sans emploi, demeurant à Oblinghem. Cet individu est un spécialiste dans l'art de dévaliser les basses-cours. La veille de son arrestation, il avait dérobé 20 lapins.

Une jeune fille est arrêtée à Béthune pour vols de bicyclettes

Marie-Rose Genévrier, domiciliée à Vendin-les-Béthune, vient d'être arrêtée par la police pour vols de bicyclettes.

A Calonne-Ricouart, un cycliste est tué en tombant

M. Jean Larek, âgé de 53 ans, demeurant à Divion, descendait à vélo la côte de Camblain-Châtelain. Les freins de sa machine ne fonctionnèrent pas et le cycliste tomba et se fractura le crâne. Il succomba peu après.

Les dockers auront désormais une carte professionnelle

Vichy. — Poursuivant son œuvre d'organisation professionnelle, le gouvernement du maréchal Pétain vient de prendre une série de mesures destinées à réglementer la profession de docker.

Cette loi institue la carte professionnelle. Désormais, les ouvriers dockers professionnels ne seront plus recrutés dans une masse anonyme de travailleurs. Ce seront des ouvriers qualifiés qui bénéficieront, sinon d'une garantie d'emploi incompatible avec la nature du travail exécuté dans les ports, du moins d'une priorité d'embauche sur les ouvriers de complément.

Tout docker sera tenu de se présenter régulièrement à l'embauche. S'il refuse le travail proposé la carte professionnelle lui sera retirée.

— Une violente tempête de pluie et de vent s'est battue sur l'Andalousie, causant d'importants dégâts. En plusieurs endroits les récoltes sont perdues.

— Un traité de commerce a été conclu entre l'Espagne et le Portugal.

— Les relations postales sont rétablies entre la Suisse, la Turquie, la Syrie, le Liban et l'Iran.

— S. S. le Pape a nommé Mgr Misel Racca nonce apostolique au Venezuela.

— Le vapeur espagnol « Felipe Crespi », qui se trouvait entre Barcelone et Marseille, a sombré avec tout son équipage.

— Les autorités britanniques ont procédé à plus de 3.000 arrestations parmi les habitants de Bagdad.

— La Bulgarie et la Slovaquie ont décidé elles aussi de reconnaître « de jure » le gouvernement national chinois de Nankin.

— La police de Bourg-en-Bresse a arrêté un trafiquant du marché noir, chez qui on a trouvé 6.000 mètres d'étoffe.

Entre le coucher du soleil
CE SOIR, à 21 h. 55
et son lever
DEMAIN, à 5 h. 54
L'OBSCURCISSEMENT des lumières doit être TOTAL

Les communiqués officiels

ALLEMAND

QUARTIER GÉNÉRAL DU FÜHRER, 2 JUILLET. — *Le haut commandement des forces armées communique ce qui suit :*

A l'Est, nos opérations contre l'armée soviétique progressent.

Au sud des marais du Pripet, près de Zloczow, une bataille de chars blindés s'est déroulée, au cours de laquelle cent chars blindés soviétiques ont été détruits.

Dans la région de Doubno, des forces blindées soviétiques se sont fait encercler par nos divisions de réserve et après une lutte qui a duré deux jours, elles ont été décimées ; cent vingt chars blindés sont tombés entre nos mains.

Une grande partie des armées soviétiques encerclées à l'est de Bialystok ont été définitivement anéanties au cours de la journée de mardi. Jusqu'à présent, on a pu dénombrer 100.000 prisonniers, quatre cents chars blindés et trois cents canons.

Ainsi qu'il a été annoncé par un communiqué spécial, Riga est aux mains des Allemands. Windau a aussi été occupée mardi.

En Finlande du nord et centrale, des contingents des forces armées allemandes, collaborant avec l'armée finlandaise alliée, ont passé à l'offensive et franchi la frontière russo-soviétique.

L'arme aérienne allemande a soutenu les opérations de l'armée par des attaques continuelles contre des concentrations de troupes, des rassemblements de chars blindés et des positions d'artillerie ennemis.

Les troupes ennemies battant en retraite à l'est de Lemberg, près de Minsk et vers l'Esthonie, ont subi des pertes sérieuses à la suite de nos attaques aériennes.

Sur les arrières de l'ennemi, des routes de ravitaillement ont été détruites.

Nous avons remporté de nouveaux succès dans la lutte contre les forces aériennes bolchévistes, déjà considérablement affaiblies.

Des unités de l'armée hongroise, avançant des Carpathes vers la Galicie, se sont jointes à l'attaque allemande, selon un plan établi à l'avance.

Au cours de la lutte contre l'Angleterre, des sous-marins ont coulé dans l'Atlantique nord et à l'ouest de l'Afrique des navires marchands ennemis jaugeant ensemble 140.200 tonnes. Un autre vapeur a été endommagé au cours d'un combat d'artillerie. Des avions de combat ont détruit dans les eaux territoriales anglaises et dans l'Atlantique trois navires marchands, d'une jauge totale de 11.500 tonnes ; ils ont aussi gravement endommagé un important navire de transport. D'autres avions de combat ont pendant la nuit de mardi à mercredi bombardé, au moyen de bombes de lourd calibre, une série de ports à la côte est, sud-est et sud-ouest de l'Angleterre.

Au large de la côte nord-africaine, des avions de combat allemands et italiens ont, au cours de la journée du 30 juin, coulé deux navires marchands et ont réussi à lancer des bombes sur un croiseur léger et deux destroyers anglais.

Pendant la journée de mardi, des avions de combat et des « Stukas » allemands ont détruit deux navires marchands dans le port de Tobrouk ; en outre, ils ont détruit des magasins et ont mis des batteries de la D.C.A. ennemie hors combat.

Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, une puissante escadrille d'avions allemands a, une nouvelle fois, bombardé la base navale anglaise d'Alexandrie. Des incendies très étendus dans le port et dans les installations militaires ont été provoqués.

Des tentatives de l'ennemi de survoler de jour les régions occupées le long de la côte de la Manche, ainsi qu'un raid isolé de quelques avions de combat qui avaient poussé jusqu'aux environs de Hambourg, ont été repoussées avec de fortes pertes pour l'ennemi.

Des avions de chasse et l'artillerie de la D.C.A. ont abattu cinq appareils ; l'artillerie de la marine en a descendu deux et un navire-vigie a abattu un huitième appareil anglais.

Au cours de la nuit, l'artillerie antiaérienne a abattu sur la côte de la Manche deux autres avions de combat britanniques. Aucune activité aérienne de l'ennemi n'a eu lieu au-dessus du territoire du Reich.

ITALIEN

ROME, 2 JUILLET. — *Le quartier général des forces armées communique :*

En Afrique du Nord, activité d'artillerie sur le front de Sollum. Des avions italiens et allemands ont dirigé d'importantes attaques contre les ouvrages défensifs de Tobrouk et contre les navires qui mouillaient dans le port.

Au cours des raids effectués mardi par notre aviation, au nord de Bardia, contre des navires ennemis, dont il a déjà été fait mention, deux vapeurs ont été coulés, un croiseur léger et deux torpilleurs ont été endommagés ; trois appareils de chasse qui essayaient de protéger les navires ont été abattus au cours d'attaques successives.

En Afrique orientale, nos troupes ont repoussé une attaque ennemie près de Debra-Tabor.

EN SYRIE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Vichy, 2 juillet. — Les cercles militaires déclarent au sujet de la situation, qu'on observe une nouvelle ordonnance des plans stratégiques anglais.

On a l'impression que les combats tendent vers une décision.

Les bombardements de Beyrouth

Vichy, 2 juillet. — Après le bombardement de la résidence privée du général Dentz, à Beyrouth, l'aviation britannique a entrepris une série de raids nocturnes sur la ville, jetant des bombes explosives et incendiaires sans aucune discrimination, détruisant des immeubles d'habitation et causant de nouvelles victimes parmi la population civile.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le collège des frères des Ecoles chrétiennes a été bombardé. Il était heureusement vide d'enfants. Néanmoins, il y a quatre tués et six blessés.

La nuit suivante, de 21 h. à 4 h. 30 du matin, les bombes tombèrent presque sans interruption sur les quartiers résidentiels ; aucun objectif militaire ne fut touché.

La nuit dernière, les mêmes attentats furent perpétrés. De nouveaux immeubles ont été détruits, de nouvelles victimes sont à déplorer.

Le gouvernement libanais a adressé une véhémente protestation au consul des Etats-Unis, lui demandant de la transmettre à Londres. Il flétrit ces actes inqualifiables.

De son côté, le haut-commandement a souligné que jamais les forces françaises ne s'étaient attaquées à une ville de Syrie ou de Palestine où il y a actuellement de nombreuses troupes britanniques cantonnées, notamment à Damas et à Jérusalem.

L'héroïque résistance de Palmyre

Vichy, 2 juillet. — Dans le désert de Syrie, la place de Palmyre, à mi-chemin de Homs et de Djezzine, résiste depuis le 21 juin aux tentatives ennemies d'encerclement. C'est une compagnie de la Légion étrangère, on le sait, qui s'oppose héroïquement aux colonnes motorisées britanniques venant d'Irak.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 3 juillet 1941. — N° 19.

— En tout cas, je ne veux plus retourner à Fontenay. Cette maison me fait horreur.

— Je vous comprends, L'hôtel ?

— Non ! J'y serais l'objet d'une curiosité qui me déplaît.

— Je l'avais prévu, dit Favier. Voulez-vous que je me charge de vous ?

— Ce n'est pas possible !

— Bien au contraire... J'ai encore une parente, une sœur de mon père, qui vit seule depuis son veuvage, dans un appartement trop grand pour elle, à Montparnasse. Elle vous accueillera avec joie. Elle est très vive, très alerte, pas vieux jeu du tout — elle n'a guère plus de la cinquantaine... Voulez-vous, Madeleine, accepter...

— Je refuse, parce que ma présence chez cette dame va lui occasionner des tas d'ennuis.

— Alors, c'est entendu. Ne dites pas non, c'est fait... Vous allez passer chez vous prendre ce qu'il vous faut. Je vous accompagne et je vous conduis chez ma parente. Vous vivrez comme vous serez bien là... Allons, venez !

— Jean, dit la jeune fille, pourquoi faites-vous tout cela pour moi ? Il y a deux jours, nous ne nous connaissions pas...

— Madeleine, répondit Favier, en venant l'autre nuit vous réfugier dans mon bureau de « Cosmos », comme un pauvre oiseau apeuré que poursuit le rapace, vous m'avez créé des devoirs. Personne, à ma place, je le pense, n'agirait autrement que je le fais. Certes, j'aurais voulu vous rencontrer en des circonstances plus ordinaires. Mais nous ne sommes pas maîtres des événements.

— Vous êtes très bon, très gentil... Oui, très gentil, Favier, et je me confie à vous.

Lorsqu'elle arriva sur le trottoir du boulevard du Palais, elle murmura :

— Ah ! être libre ! Depuis qu'on m'avait arrêtée, je craignais de ne plus jamais revoir le jour. Car la prison, c'est la nuit, une nuit froide qui vous serre le cœur.

Puis, dans le taxi qui les menait à Fontenay, la jeune fille demanda encore :

— Expliquez-moi donc pourquoi le juge m'a rendu la liberté. Il n'est pourtant pas convaincu de mon innocence.

— C'est un « truc » de Brisach, expliqua Favier. Il espère que vous allez servir d'appeau, que... les autres...

— Les autres ? Mon oncle Camille est en prison. Mon père a disparu... Je crains tout pour lui.

— Il y a le reste de la bande : Agostini et deux ou trois autres. On pense, à la police judiciaire, que, vous sachant libre, ils vont se compromettre par quelque démarche auprès de vous. On pense aussi — Je ne vous le cache pas — que votre père... Au fait, vous avez certainement, à Fontenay, quelques lignes de l'écriture de tous ces messieurs ?

Madeleine Maillebois réfléchit un moment.

— Je dois avoir des lettres de mon père, des cartes postales, datant des dernières vacances, que m'a adressées mon oncle Camille.

— Vous me montrerez tout cela ?

— Pourquoi pas ? Je pense bien que vous ne ferez rien qui puisse aggraver notre situation à mon père et à moi-même.

La villa de Fontenay était déserte. La femme de chambre avait fui, laissant les clefs au jardinier des voisins. Le retour de Madeleine Maillebois ne suscita pas moins de curiosité que son départ de la veille, et les commentaires furent tout aussi acerbes : le journal, déposé une heure plus tôt par le marchand n'annonçait-il pas l'arrestation de la jeune fille ?

« Une honte ! » disaient les uns. « Elle avait des protections ! » affirmaient les autres. « Une voleuse ! » ajoutaient ceux-ci. « Et sans doute une criminelle ! », renchérissaient ceux-là.

La fille du financier ne fit qu'un très court séjour dans la villa. Elle emplia à la hâte des vêtements dans deux valises que Favier descendit lui-même. Puis, ils repartirent dans le taxi qui les avait amenée.

— Vous m'aviez demandé, dit Madeleine Maillebois, lorsque l'auto se fût éloignée de l'avenue de la Belle-Gabrielle, de vous communiquer des spécimens d'écriture ? Voici.

Elle sortit une liasse de papiers de son sac à main et les tendit au journaliste. Celui-ci les examina attentivement. Il y avait plusieurs lettres qu'Ernest Maillebois, lors de différents déplacements d'affaires, avait écrites à sa fille.

— Je ne regarde que l'écriture, dit Favier.

— Oh ! vous pouvez lire... C'est sans importance.